

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE ROANNE**

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
POUR L'EXPLOITATION COMMERCIALE D'UN KIOSQUE
PLACE DES PROMENADES POPULLE**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de réception des candidatures

Lundi 30 mars 2020 à 12 Heures

PRÉAMBULE

L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques impose l'organisation d'une procédure de de sélection présentant les garanties d'impartialité et de transparence, ainsi que des mesures de publicité.

A cet effet, le présent cahier des charges a pour objet :

- De préciser les modalités selon lesquelles la Ville de Roanne entend mettre les candidats occupants en concurrence.
- De préciser les conditions d'occupation du domaine public et de fournir les informations spécifiques se rapportant au kiosque à occuper.

SOMMAIRE

CONDITIONS GENERALES : OBJET ET MODALITÉS DE LA CONSULTATION	4
I. IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC.....	4
II. OBJET DE L'A CONSULTATION - APPEL A CANDIDATURES.....	4
III. CANDIDATURE	4
A. Modalités de présentation du dossier de candidature	4
1. Contenu.....	4
2. Réception des candidatures.....	5
B. Modalités d'examen des candidatures.....	5
1. Critère de sélection.....	5
2. Possibilité de procédure sans suite.....	6
C. Modalités d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public	8
1. Information des candidats.....	8
2. Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public.....	8

CONDITIONS GENERALES : OBJET ET MODALITÉS DE LA CONSULTATION

I. IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Ville de ROANNE

Centre administratif Paul Pillet
Place de l'Hôtel de Ville
42328 Roanne Cedex

Collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Loire, identifiée au SIREN sous le numéro 214 201 873, représentée par son Maire, ou son représentant.

II. OBJET DE LA CONSULTATION - APPEL A CANDIDATURES

La consultation basée sur le présent cahier des charges et les différents éléments auxquels il est fait référence, a pour objet de recueillir des candidatures dans le cadre de l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public permettant l'exploitation commerciale d'un kiosque, pendant 3 ans, moyennant le versement d'une redevance annuelle par le titulaire de la convention. Cette procédure est organisée et suivie par le Pôle Urbanisme Foncier Patrimoine Commerces de la Ville de ROANNE :

Ville de ROANNE

Centre Administratif Paul Pillet

Direction Cadre de Vie – Pôle Urbanisme Foncier Patrimoine Commerces
Place de l'Hôtel de Ville – 42328 ROANNE CEDEX

III. CANDIDATURE

A. MODALITES DE PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être rédigé en français et signé par le candidat, personne physique, ou, pour une personne morale par la personne habilitée à l'engager juridiquement et financièrement (documents justificatifs à l'appui).

La transmission des offres devra être effectuée sous pli et contenir l'ensemble des documents visés au paragraphe III/A/2. Ces plis seront transmis soit par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception, soit remis directement contre récépissé à l'adresse dont les coordonnées figurent au II/A.

1. Contenu

L'offre est faite au moyen d'un formulaire de candidature pour lequel il est possible de reprendre le modèle fourni en Annexe 1 du présent cahier des charges.

Ce dossier de candidature doit comprendre les données suivantes :

Règlement de consultation – convention d'occupation temporaire du domaine public
Kiosque Place des Promenades Populle

a. Données juridiques

Le candidat doit présenter une offre ferme et définitive d'occuper le kiosque, à son profit. Le candidat doit accepter expressément les termes du présent cahier des charges, et déclarer sa volonté de signer la convention d'occupation temporaire du domaine public dans le respect du calendrier tel qu'il est précisé au paragraphe III/C/2.

Le candidat devra fournir :

- copie de votre pièce d'identité pour les ressortissants français et européens, copie de votre titre de séjour pour les non européens ;
- copie de l'extrait d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des métiers (si existant);
- dossier de candidature dûment rempli (annexe2) ;
- lettre d'intention et d'engagement (annexe 3).

b. Demande de renseignements

Identification des personnes en charge du dossier de consultation :

**MAIRIE DE ROANNE - DIRECTION CADRE DE VIE
Pôle Achats Finances – Commande Publique
Centre Administratif Paul Pillet
Place de l'Hôtel de Ville - BP 90512
42328 ROANNE Cedex
Monsieur Robert ALIMI
Tél : 04.77.23.21.26**

2. Réception des candidatures

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

**EXPLOITATION COMMERCIALE DU KIOSQUE N°3 PLACE DES PROMENADES POPULLE
NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées à l'adresse suivante :

**MAIRIE DE ROANNE - DIRECTION CADRE DE VIE
Pôle Achats Finances – Commande Publique
Centre Administratif Paul Pillet
Place de l'Hôtel de Ville - BP 90512
42328 ROANNE Cedex**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

B. MODALITES D'EXAMEN DES CANDIDATURES

1. Critères de sélection

Règlement de consultation – convention d'occupation temporaire du domaine public
Kiosque Place des Promenades Populle

Critères d'attribution :

Les offres seront examinées selon les critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Qualité du projet commercial (Savoir-faire et motivation du candidat, qualité et diversité des produits commercialisés) - notation sur 15 points.
- Viabilité économique du projet - notation sur 2.5 points.
- Approche environnementale du projet - notation sur 2.5 points.

Pour les critères l'attribution des points se fera comme suit :

- note maximum : offre parfaitement adaptée au cahier des charges et/ou présentant des avantages supplémentaires
- 75 % de la note maximum : offre adaptée, répondant en tous points au cahier des charges sans avantages particuliers
- 50% de la note maximum : offre partiellement adaptée répondant au cahier des charges mais présentant des lacunes sur certains points
- 25 % : offre peu adaptée, répondant de façon insuffisante au cahier des charges
- 0 : absence de réponse sur le critère ou sous-critère.

La Ville de ROANNE pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile, et à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera nécessaire. Toutefois, elle se réserve la possibilité d'éliminer des candidatures incomplètes ou non conformes à la vocation du kiosque.

2. Possibilité de procédure sans suite

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la Ville se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

C. MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

1. Information des candidats

Les décisions feront l'objet d'une lettre, transmise en lettre recommandée avec accusé de réception, auprès des candidats, dans les quinze jours suivant la tenue de la commission.

2. Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public

Dans les quinze jours suivant la réception de la lettre de notification par le candidat retenu, la convention d'occupation temporaire du domaine public, correspondant au projet présenté en seconde partie complété des éléments manquants, devra être signée par ce dernier et retournée au Pôle Urbanisme Foncier Patrimoine Commerces.